

Plan établi en conformité des
balises du MEES

Rentrée scolaire 2020 en
contexte de la COVID-19



Modalités d'organisation de l'école Sauvé

Chers parents,

Nous espérons que vous avez bien profité de la saison estivale pour vivre des activités amusantes et reposantes.

Dans le contexte de la pandémie, toute l'équipe de l'école Sauvé travaille avec vigueur pour préparer une rentrée scolaire qui répond aux règles de la Santé publique ainsi qu'aux directives prescrites dans le plan du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Vous retrouverez dans ce guide les grandes lignes de notre mode de fonctionnement pour l'année 2020-2021. Soyez assuré que nous veillerons à bien expliquer les nouvelles mesures aux élèves. D'ailleurs, une vidéo sera proposée aux jeunes qui fréquenteront l'école Sauvé pour les aider à bien comprendre les nouvelles consignes. Cette vidéo vous sera envoyée par courriel avant la rentrée.

Nous savons que cette rentrée scolaire inédite vous demandera de la flexibilité et de l'adaptation et nous vous en remercions d'avance. Or, sachez que nous mettons tout en œuvre pour répondre au bien-être de votre enfant et l'amener à une réussite scolaire dont il sera fier.

La bienveillance, la collaboration et le professionnalisme sont capitales pour assurer la santé, la sécurité et la réussite de tous à l'école.

Merci de prendre le temps qu'il faut pour bien lire accompagné de votre enfant ce document que nous avons élaboré sur notre structure organisationnelle.

Martin Lafrenière

Directeur école Sauvé

Anyk Berger

Directrice adjointe école Sauvé

1. Règles de santé à respecter

L'ensemble du personnel et des élèves doivent procéder à un auto-dépistage chaque jour avant d'aller à l'école. Les élèves et leur famille devront surveiller l'apparition de symptômes de la COVID-19 décrits par la santé publique et rester à la maison s'ils ne se sentent pas bien.

Ne pas vous présenter à l'école si vous avez l'un ou l'autre des symptômes présentés dans le tableau suivant :

PRÉSENTEZ-VOUS UN OU DES SYMPTÔME(S) PARMIS LES SUIVANTS?



FIÈVRE?

- chez l'enfant : 38 °C (100,4 °F) et plus (température rectale)
- chez l'adulte : 38 °C (100,4 °F) et plus (température buccale)
- ou 1,1 °C de plus que la valeur habituelle d'une personne



PERTE SOUDAINE DU SENS DE L'ODORAT AVEC OU SANS PERTE DE GOÛT?

SYMPTÔMES RESPIRATOIRES?



- L'un ou l'autre des symptômes suivants :
- Toux (nouvelle ou aggravée)
 - Essoufflement, difficulté à respirer
 - Mal de gorge inhabituel



SYMPTÔMES GÉNÉRAUX?

- L'un ou l'autre des symptômes suivants :
- Fatigue intense
 - Perte d'appétit importante
 - Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)



SYMPTÔMES GASTRO-INTESTINAUX?

- L'un ou l'autre des symptômes suivants :
- Vomissements
 - Diarrhée



EST-CE QUE VOUS VIVEZ AVEC UNE PERSONNE QUI PRÉSENTE DES SYMPTÔMES DE LA COVID ET QUI EST SOUS INVESTIGATION EN ATTENTE DES RÉSULTATS D'UN TEST TAAN?



Si vous avez répondu « OUI » demandons de demeurer à être informé de la marche à

Si vous avez répondu oui à l'une des questions précédentes, nous vous demandons de demeurer à la maison et de composer le 1-877-644-4545 afin que vous puissiez être informé de la marche à suivre.

Merci de votre collaboration.



2. Condition médicale particulière liée à la COVID-19

Les élèves ou quelqu'un habitant à la même adresse que celui-ci ayant une condition médicale particulière les rendant vulnérables à la COVID-19 devront se procurer un billet médical afin que ces élèves puissent bénéficier d'un service d'enseignement à distance offert par le centre de service. Si cette situation vous concerne, veuillez communiquer avec la direction de l'école.

3. Gestion de la COVID à l'école

3.1 Symptômes avant de se présenter à l'école

Si l'élève démontre un ou des symptômes associés à la COVID-19 avant de se présenter à l'école

- 1- L'enfant doit demeurer à la maison et s'isoler autant que possible jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de la santé publique ;
- 2- Le parent doit contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives qui lui seront transmises ;
- 3- Le parent doit signaler l'absence de l'élève à l'école, et mentionner que l'absence est liée à la COVID pour assurer le maintien des services pédagogiques

3.2 Symptômes apparaissant pendant la journée à l'école

- 1- Un local sera aménagé en infirmerie et sera dédié à la COVID-19. Ainsi, un enfant présentant des symptômes sera automatiquement isolé dans ce local en compagnie d'un adulte qui aura accès à une trousse (masque, blouse, visière);
- 2- Un parent sera contacté pour venir chercher l'élève dans un délai raisonnable;
- 3- La pièce sera ventilée, nettoyée et désinfectée après le départ de l'élève ;
- 4- Le parent devra contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives de santé publique qui lui seront transmises. L'enfant malade doit s'isoler à la maison jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de la santé publique;
- 5- L'élève quittera l'école avec le matériel nécessaire afin qu'il puisse continuer à réaliser ses apprentissages. L'enseignante communiquera avec le parent pour expliquer ce que l'enfant aura à faire.

3.3 Confirmation d'un cas de COVID-19 à l'école

Si un élève obtient un résultat positif à un test de COVID-19 :

- 1- Le parent doit signaler l'absence de l'élève à l'école, et mentionner que l'absence est liée à la COVID pour assurer le maintien des services pédagogiques;
- 2- Tous les parents et le personnel de l'école seront automatiquement informés par la direction lorsqu'un cas de COVID-19 sera diagnostiqué dans l'établissement ;
- 3- Suite aux directives de la santé publique, les personnes considérées à risque modéré ou élevé seront retirées du milieu et testées ;
- 4- Un soutien pédagogique à distance sera offert aux élèves concernés ;
- 5- Les directives de réintégration seront données par la direction de la santé publique.

En cas de fermeture partielle ou totale de l'école ordonnée par la santé publique, nous sommes prêts à fonctionner à distance.

4. Hygiène et lavage des mains

Voici les moments de la journée où le lavage des mains est obligatoire pour tous :

Moment de la journée	Solution hydroalcoolique	Lavabo : eau et savon
Entrée du matin	X	
Sortie pour la récréation du matin	X	
Entrée de la récréation du matin		X
Collation (avant/après)	X	
Dîner (avant de manger)		X
Dîner (après avoir mangé)	X	
Retour du dîner	X	
Sortie pour la récréation de l'après-midi	X	
Entrée de la récréation de l'après-midi		X
Fin de journée	X	

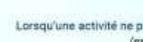
Quand les élèves sortent de leur local, ils doivent se mettre de la solution hydroalcoolique. Quand ils reviennent dans leur local, ils doivent remettre de la solution hydroalcoolique. Les consignes de lavage efficace des mains seront bien expliquées. De plus, des affiches seront apposées aux lavabos en guise de rappel.

5. Port du masque ou du couvre-visage

Le port d'un couvre-visage ajusté et couvrant le nez et la bouche est obligatoire pour les élèves de 5^e et 6^e année et le personnel lors de leurs déplacements dans les aires communes (couloirs, escaliers, etc.) et dans le transport scolaire. Le couvre-visage pourra être retiré lorsque l'élève sera en classe.

Pour le personnel qui devra s'approcher à moins de deux mètres d'un élève, le port du masque de procédure sera nécessaire. Nous vous invitons à vous référer à l'infographie que vous trouverez à la page suivante concernant les règles entourant le port du couvre-visage.

LE PORT DU MASQUE EXPLIQUÉ

	Élèves du primaire Préscolaire, 1 ^{re} à la 4 ^e année ¹	5 ^e et 6 ^e années	Élèves du secondaire	Élèves FP et FGA	Personnel scolaire ²	Visiteurs
 Salle de classe				 Lorsqu'assis à 1,5 m de distance des autres élèves.	 Si distanciation de 2 m maintenue avec les élèves.	
 Cafétéria et cafés étudiants		 Lorsque la personne consomme de la nourriture ou un breuvage.		 Lorsque des élèves de groupes-classes différents sont présents.	 Lorsque des élèves de groupes-classes différents sont présents.	
 Lieu sportif • Palestre • Gymnase • Piscine		 Lorsqu'une activité ne peut être pratiquée avec un couvre-visage (ex. : activités sportives)		 Lorsque des élèves de groupes-classes différents sont présents.	 Lorsque des élèves de groupes-classes différents sont présents.	
 Salle de spectacle et auditorium Lorsque bien installé à sa place comme spectateur		 Lorsqu'assis à une distance de 1,5 m des autres spectateurs ³ .				
 Autres aires communes • Hall d'entrée • Corridors • Ascenseurs • Déplacements dans l'école						
 Transport scolaire et transport en commun						

1 Port du couvre-visage non obligatoire pour les élèves de la 1^{re} à la 4^e année, mais recommandé, dans le transport scolaire et dans les lieux communs de l'école.
2 Le gouvernement fournit des masques pour les employés des réseaux. Approximativement se fera localement par les centres de services scolaires, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés. Le personnel scolaire est soumis aux règles applicables en matière de santé et sécurité du travail. À noter que les enseignants du préscolaire (maternelle 4 et 5 ans) n'ont pas de distanciation à respecter avec leurs élèves. Par contre, ils doivent porter obligatoirement un équipement de protection individuelle.
3 Les enseignants d'éducation physique à la salle ne sont pas tenus de porter le couvre-visage lorsqu'ils enseignent dans les installations sportives de l'école et qu'une distanciation de 2 m est respectée avec les élèves.
4 Le port du couvre-visage n'est pas requis si la distance de 1,5 m est respectée ou s'il s'agit d'occupants d'une même résidence ou s'il s'agit d'une personne qui lui fournit un service ou un soutien.

Éducation Québec 

6. Distanciation physique

- Une distance de 2 m devra être respectée entre un membre du personnel et un élève.
- Aucune mesure de distanciation particulière ne sera requise entre les élèves du même groupe-classe (bulle).
- Tous les élèves doivent, dans la mesure du possible, respecter la distanciation physique de 1 m lorsqu'ils sont en présence d'élèves d'autres groupes-classes (bulles).
- Les déplacements ont été revus de manière à éviter que des groupes se croisent. Des rubans ont été installés au sol dans les corridors et des affiches sont disposées à différents endroits pour rappeler visuellement l'ensemble des consignes sanitaires à respecter (toilettes, tousser dans son coude, respect du 2 m avec les adultes, etc.).

7. Matériel et casiers

- Les échanges ou les prêts de matériel seront à éviter.
- Comme à l'habitude, un casier sera à la disposition de votre enfant. Les sections de casiers seront divisées en groupe-classe (bulle).

8. Déroulement de la journée et retour à la maison

Entrée du matin

- Les élèves pourront entrer dans l'école au fur et à mesure entre 7h35 et 7h45.
- Les **supports à vélo seront condamnés**. Il y aura des **points de repère peints sur la clôture** pour indiquer les emplacements disponibles. Ils seront faits à 2 mètres de distance environ pour permettre le déplacement sécuritaire. Chaque cycliste devra attacher son vélo vis-à-vis un point.

Récréations

Un horaire a été aménagé afin d'éviter le croisement des différents groupes dans l'école.

Récréations préscolaire (9h15 et 14h15)

Récréations 1^{re}, 4^e et 5^e année (8h55 et 12h30)

Récréation 2^e, 3^e et 6^e année (9h55 et 13h30)

L'habillage a lieu dans le corridor en respectant la zone délimitée par le ruban.

Les élèves auront à respecter des zones de jeux par groupe-classe (bulle) sur la cour d'école. Une rotation des zones aura lieu.

Dîner

Dîner de 11h13 à 11h50: 2^e, 3^e, et 6^e année

Dîner de 11h51 à 12h28 : Préscolaire, 1^{er}, 4^e et 5^e année

-La majorité des élèves mangeront dans leur classe et d'autres seront regroupés par groupe-classe (bulle) à la cafétéria. Les locaux seront nettoyés après les repas.

-Les élèves devront arriver avec une bouteille d'eau pleine, mais les fontaines d'eau seront disponibles pour les remplir au besoin.

-La cantine sera ouverte dans le respect des mesures sanitaires prescrites.

Fin de journée

Les groupes-classes (bulles) sortiront à tour de rôle afin d'éviter tout croisement entre les élèves.

Service de garde

- Les élèves d'une même classe seront dans le même groupe.
- Quand des élèves de plus d'un groupe seront réunis dans un même local, la distance d'un mètre devra être respectée entre les groupes.
- Le matériel utilisé sera nettoyé après usage.

9.Sorties éducatives

Pour l'instant, les sorties éducatives ne seront pas permises, à moins d'avis contraire de la direction après vérification auprès de la santé publique.

10.Les cours d'éducation physique

-Les cours d'éducation physique auront lieu à l'extérieur quand la température le permet.
-Lorsque votre enfant a un cours d'éducation physique, il devra arriver à l'école en tenue sportive (espadrilles, vêtements pour bouger aisément). Il ne se changera pas puisque les vestiaires ne seront pas disponibles.

En terminant...

Comme vous pouvez le constater, tous les efforts sont déployés afin d'accueillir vos enfants dans un milieu sain et sécuritaire. Notre priorité est également de permettre aux élèves d'évoluer en établissant un lien de confiance avec lui et en lui offrant un enseignement de qualité.

Tout le personnel de l'école Sauvé a très hâte de revoir les élèves!

Nous souhaitons à tous une bonne année scolaire et nous vous demandons de rester à l'affût des communications à venir.

Vos directions

Martin Lafrenière et Anyk Berger